**Réseau rennais**

**Lutte contre les violences faites aux femmes**

**9 JUIN 2020**

**Synthèse des échanges**

*Étaient présent.e.s :*

* ***Philippe Astruc****, Procureur de la République, Tribunal Judiciaire de Rennes*
* ***Carine Bedfert****, Responsable du CCAS, antenne Blosne*
* ***Marina Belliard,*** *Cheffe de projet Rennes, Médiaction (médiation de nuit)*
* ***Christine Billard****, Responsable Brigade de Protection de la Famille, Sûreté Départementale, DDSP 35 ;*
* ***Brigitte Blin,*** *CAF 35****;***
* ***Anne-Claire Bouscal****, du Planning Familial 35 ;*
* ***Camille Busson****, DATTP Vie nocturne, Ville de Rennes ;*
* ***Elise Chenaval****, Cheffe Service Prévention violences conjugales et intrafamiliales, ASFAD*
* ***Solen Degabriel****, Directrice, CIDFF 35*
* ***Anne-Sophie Delaunay,*** *Conseillère sociale, Espacil*
* ***Justine Forget-Chandellier,***
* ***Samira Gharrafi****, Chargée de mission Accès aux droits Femmes étrangères victimes de violences, UAIR*
* ***Claire Granlin,*** *CAF 35 ;*
* ***Julie Guegan,*** *Coordinatrice formatrice, Libertés Couleurs*
* ***Géraldine Guilpain****, Chargée de mission SPDM, Ville de Rennes*
* ***Jean-Philippe Harlicot,*** *Service Gynécologie et Obstétrique, CHU Pontchaillou*
* ***Louise Jacquot-Thierry****, Interne**Service Gynécologie et Service Médecine Légale, CHU Pontchaillou*
* ***Fanny Jordens****, Psychologue au commissariat, DDSP 35*
* ***Valérie Laloyer,*** *Chargée de mission, cabinet de la Préfète*
* ***Yves Laurent****, Agence de Rennes Département d'Ille et Vilaine*
* ***Geneviève Letourneux****, Adjointe à la maire de Rennes chargée de l'égalité femmes-hommes*
* ***Pauline Le Goff,*** *Médecin référent violences faites aux femmes, Urgences, CHU Pontchaillou*
* ***Sonia Magalhaes****, déléguée départementale Droits des femmes et égalité femmes-hommes, Préfecture*
* ***Véronique Peltier-Chevillard,*** *Chargée de mission parcours patient responsable action sociale, CHU Pontchaillou*
* ***Pascal Pignol,*** *Société Bretonne de psychocriminologie et psycho-victimologie*
* ***Irma Poulard,*** *APRAS*
* ***Sophie Randuineau,*** *Directrice du SIAO 35*
* ***Pauline Salaün****, Chargée de mission égalité femmes-hommes, Département d'Ille-et-Vilaine*
* ***Muriel Serre****, Responsable Direction Habitat Social, Ville de Rennes*
* ***Valentine Van Goethem,*** *Service Médecine légale,**CHU Pontchaillou*

*Excusé.es :* ***Magalie Carcel****, Conseillère technique, Service Social en faveur des élèves, DASEN, Education Nationale ;* ***Delphine Commelin***, Responsable des suivis individuels, Projet de Réussite Éducative, Ville de Rennes ; ***Benoît Edeline****, Chargée de mission, Mission Promotion Santé Territoire, Ville de Rennes ;* ***Sylvie Georges****, Bureau d'aide aux victimes Hôtel de Police, DDSP 35 ;* ***Françoise Guillemin****, Vice-Procureur, Tribunal Judiciaire de Rennes ;* ***Marie Guyomard****, Intervenante Sociale en Commissariat, ASFAD ;* ***Adeline Houdusse****, Co-présidente du Groupe de Défense des victimes, Ordre des avocats ;* ***Sophie Leroi****, Coordinatrice du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine ;* ***Élisabeth Malaurie****, Chargée de mission, Mission Egalité, Rennes Métropole****; Suzanne Paillet,*** *Infirmière conseillère technique départementale, DSDEN 35****; Emmanuelle Rousset****, Adjointe à la Maire de Rennes en charge de la prévention de la délinquance ;* ***Emilie Taloudec****, Chargée de Mission Direction Ressources humaines, Ville de Rennes.*

|  |
| --- |
| 1. ***Propos introductif par l'adjointe à la Maire en charge de l'égalité femmes – hommes.***
 |

Mme Letourneux indique que l'objectif de la rencontre est de revenir sur la période de confinement et les suites à donner à ce moment particulier. Il s'agit de recenser la typologie de problématiques vécues, ainsi que les ressources, initiatives et communications qui ont pu être portées durant cette période particulière. Du côté de la Ville, la communication a été faite régulièrement des dispositifs d'alerte et des adaptations des acteurs spécialisés à l'ensemble des partenaires en externe ou interne de l'institution.

L'alternative posée aux victimes aujourd'hui est celle de subir ou partir, se taire ou porter plainte. Il nous faut peut-être mieux regarder les jalonnements nécessaires pour qualifier les violences, la réponse n'est pas uniquement judiciaire, ou uniquement sociale. Le réseau est une opportunité de le faire, avec cette inquiétude d'être réellement efficient.

|  |
| --- |
| 1. ***Intervention Procureur de la République – Parquet***
 |

Les violences conjugales sont un sujet qui préoccupe particulièrement le Parquet.

Quelques éléments sur le bilan chiffré :

* Zone police sur le département : du 16.03 au 11.05, baisse des procédures de -13% en comparaison à 2019
* Zone gendarmerie : doublement sur la même période

**L'analyse est donc complexe** : faut-il regarder à l'échelle du grand ouest qui montrerait les mêmes dynamiques ? Vivons-nous sur nos territoires une situation atypique ? Il nous faut réussir à discriminer "l’effet grenelle" (prise de conscience collective de la société) et de l’effet confinement sur les violences intrafamiliales. Les institutions de prise en charge de la question évoluent dans ce mouvement de la société, la Gendarmerie nationale a, par exemple, particulièrement modifié ses pratiques. Quoiqu'il en soit, le confinement était une période à risques

Au **plan judiciaire**, la politique portée aujourd'hui tend à prononcer des mesures d’éloignement, des déferrements au parquet, comparution immédiate ou correctionnel, des présentations à un juge pour une éviction de manière plus systématique que par le passé.

**Évolutions statistiques**

* 2017/2018 : 90 / 89 déferrements
* 2019 : 137
* 2020, du 01.01 au 12.05 : 138

Notre prochain point d’étape du travail collectif mené sera la **signature du Schéma départemental de lutte contre les violences conjugales**, probablement au mois de septembre, avec la volonté d'y adjoindre un mini-colloque.

Même si la signature a pris du retard, les dispositions prises dans le cadre de ce schéma sont déjà à l'œuvre pour certaines.

Ainsi, **le dispositif porteur de paroles** a pu être lancé, et ce dans des conditions particulières. Tout un travail de sensibilisation reste encore à faire, et la diffusion du bordereau peut-être fait plus largement. Il est possible de le retrouver sur le site de la Préfecture :

Les premières transmissions via ce dispositif ont déjà été reçues

|  |
| --- |
| 1. ***Intervention de la Déléguée Départementale des Droits des Femmes et de l'Egalite - Préfecture***
 |

Les services de l’État sont restés mobilisés auprès des acteurs locaux durant la période qui nous intéresse, et une vigilance apportée à l'effet qu’a eu le confinement sur la situation des femmes victimes

Il faut maintenant réfléchir à l’après, aux axes de travail à développer, et ce, en concordance avec le schéma départemental, et améliorer les fonctionnements à l'œuvre

Durant la période de confinement des relais et de nouveaux dispositifs d'alerte ont été mis en place :

* Dispositif d’alerte : réseau de pharmacies, centres commerciaux
* Alerte via le 114
* Communication via affichage dans centres commerciaux des numéros auxquels s’adresser

Un nouveau partenariat à l’échelle départementale avec les pharmaciens a pu être mis en place et cela laisse des perspectives en termes de formation, de sensibilisation. Quelques signalements ont eu lieu sur Rennes via le réseau de pharmaciens. Des permanences dans les centres commerciaux ont été organisées, mais pas en Ille-et-Vilaine. Sur le département, le contact a surtout été pris pour les affichages dans les grands centres commerciaux qui ont répondu tous favorablement.

Les dispositifs d'alerte comme le 114 sont maintenus.

À noter, l'ouverture de place d'hébergement pour les victimes supplémentaires à Dinard, à St-Malo, mais aussi à Rennes au sein des anciens locaux de l'UGECAM Places

Enfin, la cellule de prise en charge des cas complexes des femmes victimes de violences a pu être mise en place et une nouvelle réunion doit avoir lieu en fin de mois.

|  |
| --- |
| 1. ***Intervention de la chef de la Brigade Départementale de Protection de la Famille – DDSP 35***
 |

La prise en compte des violences conjugales a été un axe prioritaire et a engendré une mobilisation et une vigilance accrue de tous

La répartition de la sureté départementale s'est faite en système ternaire, avec une semaine travaillée sur 3 (du lundi au dimanche) et répartition entre procéduriers et fonctionnaires intervenants sur la voie publique

**Chiffres sur 20 jours 22/04/2020 au 09/05/2020**

- 35 situations violences intra familiales ont été portées à notre connaissance

**Saisines :**

- 2 via la Plate-forme violences sexuelles

- 1 porteur de parole

- 12 violences en flag

- 8 mci

- plaintes / enquête préliminaires

**Suites :**

- 17 interpellations

- 1 mise sous écrou / 7 déferrements / 5 COPJ et 3 compositions pénales

Chaque MCI (main courante d'intervention) de particulier ou d’intervention de police-secours suite à un appel de voisin.e.s ou victimes a fait l’objet d’une vérification systématique sur le terrain par les effectifs de la sûreté départementale. En fonction des dires de la victime sur place, les effectifs appréciaient l’urgence ou non (départ du mis en cause), et les suites à donner à l’intervention en respectant le choix des victimes.

Rappel des consignes de prudence et orientation vers la psychologue qui est restée joignable par téléphone pour une prise de contact avec les victimes. Proposition était faite en ce sens

**Dispositifs porteurs de paroles gérés par MME CHAUMONT**

Action conjointe du Parquet de Rennes, Saint-Malo, associations d'aide aux victimes et du barreau. Le Procureur de la République est le point d’entrée unique. Il constitue une aide à la victime en la mettant en relations avec des professionnels spécialisés en respectant son volonté (modalités de contact : appel à certaines heures, sms, via une personne de confiance, sur place)

5 porteurs de paroles pendant le confinement, saisine : 2 CHGR / 1 CAF / 1 MAIRIE DE RENNES

Suites : 3 saisine CSP rennes dont une garde à vue avec suite COPJ / Un classement / une enquête déjà en cours / 1 saisine en gendarmerie de Pacé / 1 saisine AIS 35

|  |
| --- |
| 1. ***Intervention de la* Responsable du *Service de Prévention des violences conjugales et Intrafamiliales - Asfad***
 |

*Cf. Diaporama en P.J.*

|  |
| --- |
| 1. ***Intervention de la Directrice du CIDFF 35***
 |

Les retours pour le CIDFF ne peuvent être aussi précis qu'habituellement, l'outil statistique utilisé étant en cours de modification.

L'association s'est mobilisée pendant le confinement. Ainsi, suite aux arrêts maladie de deux juristes, des avocats bénévoles ont pu prendre le relais pour répondre à la demande. D'autres contraintes lié au télétravail et / ou à la garde des enfants ont modifié l'organisation interne. Un nouveau n° de portable a été mis en place (**06 84 59 78 75)**

Plusieurs types de situations ont fait l'objet de demande d'aide au CIDFF :

- des pères violents qui ont décidé de ne pas respecter le droit de la mère,

- des difficultés à organiser le départ pour certaines femmes

- des femmes culpabilisées quant aux contraintes sanitaires (femmes travaillant dans le secteur de la santé)

- dépôt des demandes de divorce au tribunal qui est impacté, prioriser les violences conjugales mais les gardes d’enfants risquent d’aggraver les violences conjugales.

Concernant le secteur emploi/formation : femmes en précarité renforcée par le confinement.

|  |
| --- |
| 1. ***Intervention de la Directrice du Planning Familial 35***
 |

**Pendant la période de confinement**, le Planning Familial d'Ille-et-Vilaine a adapté son dispositif d'accueil pour les sites de Saint-Malo et de Rennes afin de :

* Maintenir un accueil, un accompagnement des publics
* Protéger les publics et les salariées des risques sanitaires

Réponse au Numéro Vert National IVG 0800 08 11 11 : Deux conseillères conjugales et familiales des centres de Saint-Malo et Rennes ont répondu au Numéro Vert National IVG dont les appels ont nettement augmenté.

Planning familial de Saint-Malo  a été fermé du lundi 16 mars au lundi 11 mai 2020. Cependant une conseillère conjugale et familiale a répondu aux appels téléphoniques sur les horaires d'ouverture du Planning familial de Saint-Malo afin d'apporter des réponses aux questions des personnes et de les orienter si nécessaire.

Planning familial de Rennes est resté ouvert pour les consultations IVG et pour toute situation d'urgence (notamment les situations de violence) avec une équipe composée d'une médecin, d'une chargée d'accueil, d'une conseillère conjugale et familiale (CCF).

Les psychologues de nos centres de Rennes et de Saint-Malo ont assuré des consultations par téléphone.

Concernant l'activité durant la période de confinement :

Forte augmentation des consultations IVG : Plus d'une centaine d'entretiens et de consultations relatives à l'IVG avec une cinquantaine d'IVG médicamenteuses réalisées au sein de notre centre de Rennes, (pour donner un élément de comparaison, en temps normal, nous réalisons une dizaine d'IVG par mois).

**Depuis le lundi 11 mars 2020** : nos centres de Saint-Malo et Rennes ont repris leur activité.

Nous n'avons pas remarqué de hausse du nombre de personnes se présentant dans notre centre pour des situations de violence ni pendant ni après le confinement. Nous nous attendions à une forte augmentation de demandes d'information concernant les IVG hors délai légal, mais cela n'a pas été le cas ni pendant ni après le confinement. Nous notons toutefois une difficulté à passer les frontières pour se rendre à l'étranger.

|  |
| --- |
| 1. ***Intervention de la Juriste de l'UAIR***
 |

A l’UAIR nous avons informé 3 profils de femmes victimes de violences

1. Les situations déjà connues de la structure

L’objectif était le maintien du lien. Nous avons fait de l’information sur le fonctionnement de la préfecture : prolongation des titres de séjour initialement fixée à 3 mois a été étendue à 6 mois par l’ordonnance du 22 avril modifiant celle du 25 mars les titres concernés sont ceux qui expire entre le 16 mars et le 15 mai. Le parlement l’a étendue aux titres expirant jusqu’au 15 juin donc entre le 16 mars et 15 juin.

Il s’agissait donc de rassurer les femmes qui étaient dans l’attente d’un renouvellement du titre du séjour sur le fondement des violences.

En raison de la fermeture des frontières, il n’y pas de rendez pour les documents de circulation des mineurs. Les femmes avaient peur de ne pas pouvoir être autonomes et d’être dans l’obligation de faire appel au père de l’enfant pour les démarches administratives.

Le groupe de paroles a été maintenu durant le confinement. Il est devenu un groupe de soutien par l’intermédiaire de l’application Whatsapp. Les femmes du groupe de paroles ont créé un groupe Whatsapp et sont restées en lien pendant tout le confinement.

1. Pour les femmes ayant connu des violences pendant la période de confinement

Les violences existaient déjà, le confinement a exacerbé les violences.

Il s’agissait d’un travail d’écoute, d’orientation vers les médecins ou d’information sur le dépôt de plainte. Les femmes nous ont contactés via notre site internet, la page Facebook, par mail ou par l’intermédiaire de nos partenaires. Le travail consistait davantage à un soutien moral dans l’attente d’une action post-déconfinement.

Les Femmes étrangères primo-arrivantes victimes de violences ne pouvaient pas agir car elles étaient dans l’attente de la délivrance d’un premier titre de séjour.

La nouveauté était peut-être que certaines femmes nous ont contactés pour repartir dans le pays d’origine car le confinement devenait difficile et la situation administrative incertaine. Elles demandaient régulièrement la date de l’ouverture des frontières.

Le conjoint ou le partenaire détenaient un titre de séjour. Sans titre de séjour, la femme n’avait pas de travail, pas de ressources. Elle dépendait du conjoint resté à la maison. Le conjoint s’occupait des devoirs des enfants. Tout fonctionnait selon le programme du conjoint. L’attestation de déplacement à titre dérogatoire était remplie par le conjoint.

Avec les travailleurs sociaux des CDAS, nous avons mis en place un travail d’accompagnement afin de préparer l’après confinement c'est-à-dire la séparation. On a travaillé ensemble, l’assistante sociale prenait contact avec la femme car elle connaissait la famille. Elle revenait vers l’UAIR pour faire part des interrogations de la femme, le travailleur social gardait les copies des documents afin de faciliter le départ.

1. Situation déconfinement

Le déconfinement est progressif, on est contacté de nouveau par nos partenaires ou par les femmes elles-mêmes.

Les demandes sont les suivantes :

* Les renouvellements du titre de séjour
* Les dépôts de plainte
* La séparation
* Le logement

Nous continuons à travailler par mail avec les psychologues, les avocats, la préfecture.

Nous avons repris le lien avec la préfecture pour les demandes de titres de séjours restées sans réponse malgré des ordonnances de protection et des condamnations des conjoints violents.

Reprise des demandes d’asile par visio pour l’OFPRA : Les femmes qui hésitaient à demander l’asile alors qu’elles réunissaient les conditions pour l’obtention du statut de réfugié souhaitent aujourd’hui demander l’asile en leurs noms et non en tant que conjointes d’un réfugié.

Nous avons aussi été contactés par des femmes qui ont peur que leurs enfants soient retenus dans le pays d’origine pour les prochaines vacances d’été. Pour l’instant, ces craintes restent infondées. Ces femmes souhaitaient obtenir des informations sur l’interdiction de sortie du territoire afin que le père ne puisse pas emmener les enfants dans le pays d’origine.

|  |
| --- |
| ***Propos conclusifs*** |

* **Questions posées sur TEAMS**

*Dispositif Porteur de paroles : combien de signalements pendant la période de confinement?*

Réponse en cours, à voir selon le territoire concerné par la question.

*Combien de places pour la formation de la SBPCPV en fin d’année et quelles modalités pour s’inscrire ?*

Cinquante places sont prévues. Un mail d'inscription doit partir très prochainement.

*Question de l'APRAS. Mention par Mme Billard d'un recueil de données du 22 avril au 9 mai (35 saisines, 17 interpellations), et je souhaitais savoir pourquoi sur cette période ?*

Un tableau spécifique n'a été mis en place qu'à partir de cette date pour recenser l'ensemble des données indiquées lors de l'intervention.

* **Suite du travail du réseau**

Formation commune au réseau par le SBPCPV

Edition d'un guide en fin d'année à destination des professionnels

Présentation du guichet unique du CHU pour les femmes victimes de violence

* **À voir,** un reportage diffusé sur Arte sur le travail des forces de police rennaise durant le confinement concernant les violences conjugales - 30min environ – via le lien suivant <https://www.arte.tv/fr/videos/094510-002-A/arte-regards-confinement-le-virus-de-la-violence/>
* **Conclusion – Mme Letourneux**

La communication n’a pas toujours pu être aussi fluide que souhaitée. Mais le réseau d’acteurs montre sa pertinence sur un territoire qui n'est pas dépourvu de ressources, avec par exemple un numéro d'appel ouvert 24h/24. Il faut profiter de cette dynamique collective pour réfléchir ensemble à notre communication et à la visibilité des acteurs spécialisés. La dimension collective est essentielle sur ce cheminement à poursuivre.

D'autres chantiers s'ouvrent ou sont encore à construire, comme la question de l'accompagnement  post traumatique et la reconstruction des victimes ou encore de la prise en charge des auteurs de violences.